

Jean-Philippe Thierry : «Quatre sites et 200 emplois sont concernés par la réorganisation»



Le PDG des AGF a précisé que «le plan annoncé hier vise, entre autres, à atteindre en assurance-dommages d'aussi bonnes performances qu'en assurance-vie».

Le PDG des AGF, Jean-Philippe Thierry, explique les mesures sociales annoncées hier aux personnels de l'assureur.

Le Figaro. Vous avez annoncé ce mercredi en comité d'entreprise des mesures qui ont provoqué, par avance, de vives inquiétudes au sein du personnel des AGF. Quelles décisions ont été prises?

Jean-Philippe THIERRY. Un mot d'abord sur l'agitation qui a précédé ces annonces. La publication de chiffres sans aucun rapport avec la réalité a inquiété pour rien des milliers de salariés. Je le regrette profondément. C'est de la déstabilisation plus que de l'information.

Quelle est la réalité ?

Nous avons engagé un plan ambitieux, baptisé «plan de compétitivité», au service du développement de l'entreprise. Il porte sur l'organisation et le fonctionnement interne. L'objectif est d'améliorer nos plates-formes de gestion afin de rendre un meilleur service à nos réseaux, à nos clients, et ce, à un moindre coût. Concrètement, cette réorganisation implique la fermeture de quatre sites, à Nice, Grenoble, Montpellier et Reims, et concerne 200 personnes.

À quoi correspond alors le chiffre de 1500 à 2000 emplois supprimés dans le groupe qui circulait ces derniers jours...□?

À rien. Dans le cadre du plan de compétitivité présenté hier, nous nous sommes engagés à ne procéder à aucun licenciement économique, à l'exception, le cas échéant, de nos salariés dont le site fermera et pour lesquels les mesures d'accompagnement, de mobilité géographique ou professionnelle n'auraient pas apporté de solution.

Quelles économies escomptez-vous de ce plan?

Ce plan implique d'abord un investissement de 200 millions d'euros, consacrés principalement à un important programme de formation. D'ici à trois ans, nous tablons sur des économies annuelles de l'ordre de 200 millions d'euros.

Ces économies sont-elles une exigence de la maison mère des AGF, le groupe allemand Allianz, qui a pris le contrôle à 100% de la société en juin dernier ?

Absolument pas. Nous avons engagé nos réflexions dans le courant de l'année 2006 afin de

moderniser en profondeur l'entreprise. Le plan annoncé hier n'a donc pas été décidé dans l'urgence. Il vise, entre autres, à atteindre en assurance-dommages où nous avons connu l'an dernier une légère érosion de nos positions d'aussi bonnes performances qu'en assurance-vie, où nous enregistrons depuis plusieurs années une croissance supérieure à celle du marché.

Entre le départ de votre directeur général cet été et ces mesures, il reste l'impression d'une rupture depuis la prise de contrôle par Allianz...

Je ne ressens aucune rupture mais une meilleure intégration. Ainsi pour les métiers globaux, comme la gestion d'actifs, l'investissement, les grands risques, la réassurance, la gestion du capital... qui sont aujourd'hui gérés en synergie étroite avec le groupe Allianz. C'est vrai qu'une page se tourne. Nous ne sommes plus les AGF de la fin des années 1990 qui bataillaient contre Allianz au nom de leur autonomie. Aujourd'hui, l'avenir d'AGF en France est bien de devenir Allianz France.

Ce qui implique la disparition de la marque AGF ?

Pas à ce stade. Nous abordons la question de façon pragmatique.